

ADHÉSIONS 2022

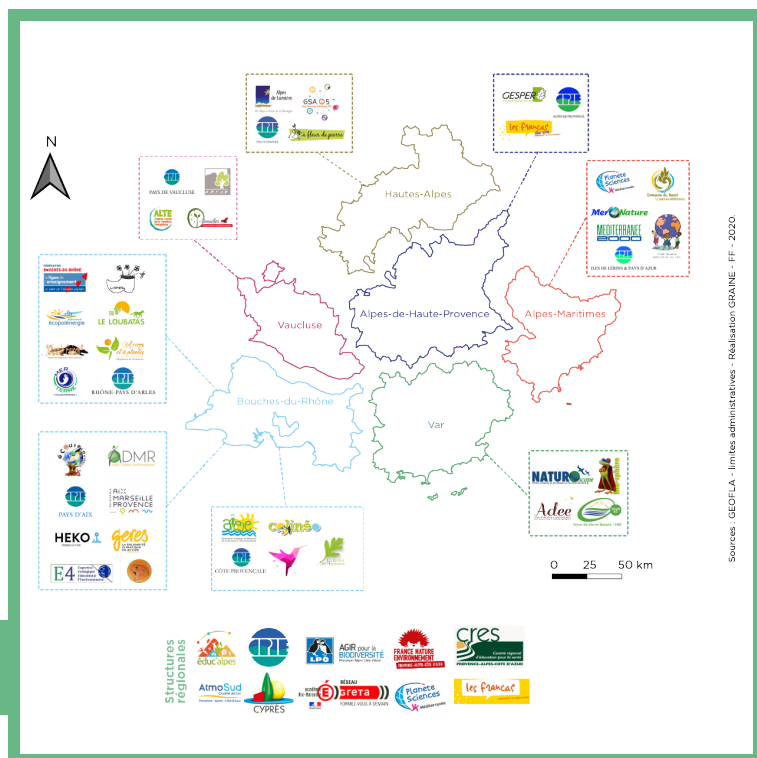


Le **GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur** est un réseau régional qui, depuis 1991, permet l'échange, la réflexion, la rencontre, la recherche pédagogique et la formation des acteurs de l'Éducation à l'Environnement. Il est ouvert à tout acteur de l'éducation à l'environnement

Être adhérent de l'association, support administratif et décisionnel, c'est soutenir des actions pour lesquelles on se sent concerné et participer ainsi à une dynamique de réseau. Les adhérents sont signataires de la charte du réseau.

En tant qu'adhérent du **GRAINE**, vous profitez de ces différents services:

- **Information et communication** : Listes de diffusion, Site Internet et réseaux sociaux, Espace privé des adhérents, Formations des adhérents...
- **Formation / professionnalisation** : participation aux journées mises en place par le GRAINE (journées gratuites), formations, événements...
- **Conventionnement** pour des missions particulières
- **Vote** en AG



Sources : GEDFLA - Limites administratives - Réalisation : GRAINE - FF - 2020.

Bulletin d'adhésion 2022

Coupon à découper et à nous renvoyer. Voir tarifs au dos.

Nom de la structure :

Nom du contact :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :



Signature

Mode de règlement de l'adhésion : par chèque bancaire par virement

Montant du règlement : € / / 2022

TARIFS POUR LES ENTREPRISES

CATÉGORIE 1 : LES ENTREPRISES

Type d'adhérent	Capacité en ressource humaine	Tarif
Petite entreprise (TPE)	Moins de 20 salariés	150 €
Moyenne entreprise (PME)	De 20 à 250 salariés	300 €
Grande entreprise (ETI, GE)	250 salariés et plus	500 €

CATÉGORIE 2 : LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le principe retenu est le tarif de base de la selon le nombre de salariés plus un forfait de 500 euros.

Type d'adhérent	Capacité en ressource humaine	Tarif	Procédure	Services
Groupement d'entreprises	Moins de 20 salariés	650 €	Même procédure que pour les entreprises	Tous les services proposés aux collectivités, établissements scolaires et entreprises. Attention, leurs propres adhérents n'auront pas accès à tous les services du GRAINE. Ils devront passer par leur «tête de réseau» pour les services réservés aux adhérents du GRAINE.
Groupement d'entreprises	De 20 à 250 salariés	800 €		
Groupement d'entreprises	250 salariés et plus	1000 €		

POUR LES NOUVELLES STRUCTURES:

La demande d'adhésion devra être accompagnée des documents listés ci-dessous pour être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du GRAINE.

- Délibération de l'instance délibératoire
- Descriptif des actions de développement durable engagés ou à venir avec mise en place systématiques de volets EEDD en partenariats avec le GRAINE
- Projet partenarial en accord avec nos statuts et la charte
- Une lettre de demande d'adhésion précisant vos motivations
- Un document justifiant de la déclaration officielle de votre organisme (récépissé d'inscription en préfecture , K Bis, ...)
- Les coordonnées du représentant et de son suppléant
- Un chèque à l'ordre du GRAINE Provence Alpes Côte d'Azur accompagné du bulletin d'adhésion

J'adhère au GRAINE en qualité de membre actif. J'ai pris connaissance des [statuts](#) et de la [Charte](#).